

ARTELIA
 Agence de Bordeaux / Le Hallan
 Parc Sextant – Bâtiment D
 6-8 av. des Satellites – CS 70048
 33187 Le Hallan Cedex
 Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée
 Comité de pilotage du 25/03/2021

De/From Yousra Bencheqroun Date 25/03/2021
 Relecture DDTM le 13/04/2021
 Réf. 4352731
 F-Mail yousra.bencheqroun@arteliagroup.com Pages 1/4
 Objet/Subject **COMITÉ DE PILOTAGE**
RÉUNION DE PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE
LITTORAL
 PJ : Présentation réalisée lors de ce comité de pilotage

Nom/Name	Entité/Organisme/Entity	Présent Visio	Diffusion/Distribution/E-mail / Autre (other)
Grégory LECRU	Sous-préfet de Fontenay-le-Comte	X	X
Benjamin GAYRAUD	DDTM 85	X	X
Patrick MARTINEAU	DDTM 85	X	X
Catherine DENFERD	Commune de Thiré	X	X
Sandrine MOUSSET	CCSVL	X	X
Samuel LEGOFF	Pôle Environnement & Transition énergétique - CCSVL	X	X
Bruno FABRE	Commune de Nalliers	X	X
Dominique GAUVREAU	Commune de Saint Aubin la Plaine	X	X
Francis VRIGNAUD	CCSVL – Adjoint au maire de Luçon	X	X
Eric BEZAGU	Commune de Chasnais	X	X
Nathalie RENOUX	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	X	X
Brigitte BENATIER	Vendée Eau	X	X
Nadine PELON	Chambre d'Agriculture	X	X
Yves LE QUELLEC	Association France Nature Environnement	X	X
Christèle IMBERT	Service ADS - CCSVL	X	X
Cyrille LABAT DELILLE	SDIS	X	X
Julie LOWENBRUCK	Syndicat mixte du bassin du Lay	X	X
Laetitia DAVID	Commune de Vouillé les Marais	X	X
Geoffrey LEMETOUR	CCSVL- Chargé de planification	X	X
Bertrand GUJINOT	Commune de Morcéille	X	X

COMPTE-RENDU / MINUTES OF MEETING

Léone BRODU	Commune de Sainte Gemme la Plaine	X	X
M. BURDIN	Chargé de planification	X	X
Joël BLUTEAU	Commune de l'île d'Elle	X	X
M. LEGERON	Commune de l'île d'Elle	X	X
Marie THIMOLEON	EPMP	X	X
Brigitte HYBERT	Présidente de la CCSVL	X	X
James GANDRIEAU	Vice-Président de la CCSVL	X	X
Judicaël LAMY	Commune de la Taillé	X	X
Alexandre PAILLE	CCSVL	X	X
Séverine PARDON	Fédération des campings de Vendée	X	X
Antoine LYDA	ARTELIA	X	X
Yousra BENCHEQROUN	ARTELIA	X	X

M. Le Sous-Préfet de la Vendée introduit la séance en remerciant l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour leur présence à ce Comité de Pilotage (COPIL) de lancement de l'étude des aléas sur le bassin de risque sud-est Vendée, sur le secteur de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Ce Copil devait se tenir en présentiel avec l'ensemble des 80 communes concernées par l'étude mais les services de l'Etat doivent s'adapter au contexte sanitaire particulier actuel. Ainsi, il a été décidé de réaliser ce COPIL en visio conférence et d'en réaliser un sur les 4 communautés de communes concernées par l'étude.

La DDTM donne ensuite la parole à chacun des participants à la visioconférence pour se présenter, et introduit la présentation en rappelant le contexte ainsi que les objectifs de l'étude menée par les services de l'État. Elle aura pour objectif de mettre à jour et d'affiner la connaissance du risque inondation sur le territoire en s'intéressant aux phénomènes de crue, de ruissellement et de remontée de nappe. Il est indiqué que la submersion marine ne sera pas étudiée et sera seulement prise en compte comme un frein hydraulique. Il est précisé que les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Bassin du Lay, Sèvre Niortaise, l'Aiguillon sur Mer et La Faute sur Mer ne seront pas révisés.

Cette nouvelle connaissance permettra, le cas échéant, de réviser les Plans de Prévention des Risques inondations (PPRI) existants et/ou d'en prescrire un ou des nouveaux PPR.

C'est pourquoi, il est spécifié à l'assistance que les PPR Littoraux (PPRL) Bassin du Lay et Sèvre Niortaise ne seront pas révisés.

Les services de l'État expriment leur volonté de mettre en place un volet communication solide et ambitieux tout au long de cette étude des aléas avec la mise en place de nombreuses actions. Un site internet www.ppri-sudest-vendee.fr est d'ores et déjà en ligne et sera mis à jour tout au long de l'étude en contenus ludiques et accessibles à tous les publics. Il est demandé aux élus de partager et de communiquer sur ce site internet afin que l'ensemble des concitoyens puissent participer, apporter leurs témoignages, poser leurs questions et donner leurs avis sur cette étude des aléas inondations.

ARTELIA présente par la suite les quatre phases de l'étude et les actions de communication prévues.

Interventions des différents acteurs :

- M. Gandrieau demande si les communes en bordure de marais ainsi que la rivière de la Smagne sont incluses dans le périmètre d'étude, et si une révision des PPRI et PPRL est prévue après la mise en place de nouvelles digues.

La DDTM confirme que les communes en bordure de marais font partie du périmètre de l'étude. La Smagne ne fait pas l'objet de l'étude actuelle, mais elle fera l'objet de la prochaine programmation qui concernera la révision du PPRI du Lay. Concernant l'éventuelle révision des PPRI et PPRL existants pour la prise en compte des nouveaux ouvrages, les services de l'Etat précisent que ces révisions ne sont pas systématiques. Il faut tenir compte de l'évolution de l'ensemble du système d'endiguement et pas forcément d'un seul ouvrage.

- Mme Imbert fait le constat que la culture du risque n'est pas bien ancrée chez les habitants et demande si les actions de communication prévue dans le cadre de cette étude se feront préalablement au porter à connaissance sur les aléas.

Il est indiqué que les services de l'État porteront aux communes cette nouvelle connaissance des aléas et que cette connaissance devra être prise en compte par l'autorité compétente en matière d'urbanisme en application de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme. ARTELIA rajoute que les actions de communication des phases 1 et 2 se produiront avant le porter à connaissance qui interviendra en phase 2. Les cartes d'aléas seront bien expliquées, avec une phase d'échange

prévue pour vérifier la cohérence des résultats et apporter des précisions sur les méthodes de calcul utilisées.

- M. le Quellec soulève la question des ambiguïtés liées au vocabulaire technique utilisé et souligne l'importance de bien expliquer les différents termes employés pour mieux construire la culture du risque.
ARTELIA confirme qu'il est important de bien définir le vocabulaire et propose d'ajouter un glossaire sur la page internet afin de préciser les notions importantes. La DDTM rajoute que l'état est sensible à ce sujet et souhaite construire les actions de communication avec les outils mis en place par les communes, à savoir les magazines mensuels, site internet des communes, panneaux d'informations, panneaux lumineux, réseaux sociaux...
- La mairie de l'île d'Elle s'interroge sur le montant de l'étude et souhaite savoir si la question du pompage à la mer sera étudiée.
La DDTM indique le montant de l'étude de 440 000 euros. Monsieur Le sous-préfet précise que ce montant est cohérent si on le rapporte aux 81 communes et à la surface du périmètre de l'étude. De même ce montant est totalement légitime, car il équivaut à 5 euros par habitant et à environ 3 euros par hectare. Il précise également que l'étude actuelle correspond à un Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) porté par l'Etat et non un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) porté par les collectivités. La question des rejets à la mer ne fait donc pas l'objet de cette étude. La DDTM rajoute que le PPRI est bien un document de prévention qui n'a pas vocation à prescrire des aménagements, mais qu'il a plutôt un objectif d'information sur la présence du risque sur le territoire pour éviter de l'accroître. Les services de l'État précisent qu'une page sur le site internet dédié à l'étude, expliquant la différence entre les PPRI et les PAPI, sera réalisée.
- L'EPMP indique qu'ils prendront bien connaissance de l'étude et qu'ils disposent d'informations à apporter à l'étude.
- Le SMB du Lay indique qu'il connaît la démarche du PPRI et qu'il attend désormais les cartes d'aléas.
- M. Gandrieau ajoute que le territoire est fortement impacté par le littoral mais la bordure de marais est importante également. Il ajoute qu'il est important de faire le lien entre urbanisme et PPRI. Pour la CCVSL, la position est claire : il n'y aura plus de constructions nouvelles dans les zones d'aléa fort.
- M. Vrignaud indique que sur Luçon, la commune est déjà située en zone Natura 2000 et que les zones inondables sont déjà ainsi préservées. De plus, il y a peu d'enjeux impactés.

Pour conclure la réunion, le sous-préfet remercie les présents pour les échanges bien fournis qui correspondent bien à l'effet recherché de cette étude qui a pour but de les associer le plus possible.

Le Sous-Préfet de Fontenay le Comte

Gregory LECRU